

Département Fédéral des Finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Sion, le 16 avril 2025

## Prise de position de la CVT sur l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027

Madame, Monsieur,

En tant qu'association cantonale directement concernée par cet acte législatif, la Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT) a examiné l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 et souhaite prendre position à ce sujet.

### Avis général

#### 1. Approuvez-vous les objectifs et les grands axes du programme d'allègement budgétaire mis en consultation (en particulier mesures de correction portant sur les dépenses au lieu d'une augmentation d'impôts) ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

#### *Remarques :*

La CVT rejette le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération. Les mesures proposées affecteraient fortement le tourisme au niveau suisse mais également en Valais. Vous trouverez, ci-dessous, notre position détaillée pour les mesures qui nous impactent directement.

#### 2. Autres remarques générales sur le programme d'allègement budgétaire mis en consultation

Le paquet d'allègement budgétaire ne peut être évalué que dans son ensemble. Il comprend à la fois les mesures nécessitant une modification législative et celles qui n'en nécessitent pas. Ces dernières doivent donc également faire partie de la consultation en cours. Bien que ces mesures soient présentées de manière transparente dans le rapport de consultation, le Conseil fédéral considère qu'elles ne font pas partie du processus de consultation. Il souhaite décider de ces mesures de manière autonome et les intégrer au budget 2026 dès février 2025. La CVT rejette cette approche. Il est inacceptable que le Conseil fédéral anticipe ainsi une part substantielle des mesures d'économie. Les mesures ne nécessitant pas de modifications législatives doivent également être incluses dans l'ordonnance-cadre.

Nous nous prononçons, ci-dessous, sur les mesures qui affectent particulièrement le tourisme et pour lesquelles nous refusons la réduction ou la suppression des contributions.

##### 2.1 Réduction des subventions pour le tourisme

Les principaux instruments de promotion du tourisme, Suisse Tourisme et Innotour, ne font pas partie du projet de consultation, puisqu'il n'est pas nécessaire de modifier la loi pour réduire ces subventions. À cela s'ajoute les coupes touchant le fonds de la nouvelle politique régionale (NPR), pour lesquelles une adaptation de l'art. 12 de la loi fédérale sur la politique régionale est prévue. Ces instruments éprouvés, qui remplissent un objectif

clairement défini et sont coordonnés entre eux, contribuent de manière déterminante à la compétitivité du secteur. Compte tenu notamment des changements rapides dans la branche, des subventions stables et durables sont indispensables. Toute réduction visant ces instruments porterait gravement atteinte à l'innovation et à la compétitivité et aurait des conséquences économiques négatives à long terme. Il ne faut pas oublier que les subventions allouées au tourisme ont un impact bien au-delà du secteur. La NPR et Innotour contribuent de manière décisive au développement des régions rurales et structurellement faibles, remettant en cause le principe même de solidarité pourtant cher à notre système fédéral.

## Suisse Tourisme (1.5.18 dans le rapport explicatif)

La contribution de la Confédération à Suisse Tourisme est extrêmement importante pour la commercialisation coordonnée de la Suisse en tant que destination touristique et pour l'orientation durable du tourisme suisse. Le nombre record de nuitées communiqué récemment ne doit pas donner l'impression que la Suisse n'a plus besoin d'une commercialisation ciblée. Bien au contraire: Suisse Tourisme est indispensable pour donner au tourisme une orientation durable et stable. L'une de ses tâches centrales consiste à encourager des flux de touristes à forte valeur ajoutée et à combler les creux saisonniers, afin de mieux répartir la demande dans le temps et l'espace. Cela permet ainsi de promouvoir un tourisme durable tout au long de l'année. Par ailleurs, Suisse Tourisme joue un rôle important dans la commercialisation coordonnée de la Suisse. Une commercialisation internationale non coordonnée entre les différentes régions provoquerait des doublons, ce qui serait inefficace à bien des égards et entraînerait des coûts beaucoup plus élevés. Par ailleurs, seules les grandes destinations seraient en mesure d'assumer eux-mêmes ces dépenses de marketing, ce qui agraverait la répartition inégale des flux touristiques. En plus d'apporter une contribution essentielle dans le cadre de la durabilité économique et sociale, Suisse Tourisme soutient aussi le secteur sur le plan écologique. Le programme de durabilité Swisstainable contribue de manière significative à rendre le tourisme plus écologique. En cas de coupes budgétaires, il serait plus difficile pour Suisse Tourisme de continuer à soutenir la place touristique suisse sur la voie d'une destination plus durable.

La réduction de 20 % de l'aide financière à Suisse Tourisme (ST) signifie une diminution des fonds de 11 à 12 millions de francs par an. La CVT rejette cette coupe budgétaire. Le rapport d'experts « Gaillard » a notamment critiqué le caractère fortement régionaliste des prestations de Suisse Tourisme, car elles bénéficiaient principalement aux régions rurales et alpines. Pour ces régions, la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) proposerait d'autres instruments plus efficaces. Une fois de plus, ce rapport d'experts repose sur des évaluations erronées et politiquement biaisées. Dans le cadre des travaux sur la RPT, entrée en vigueur en 2008, la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons a été redéfinie. Il était alors clair que la promotion touristique nationale par Suisse Tourisme devait rester une tâche fédérale. Le soutien fédéral à Suisse Tourisme n'a donc en aucun cas été rendu caduc par la RPT et ne peut être remplacé par celle-ci, car la RPT poursuit un objectif totalement différent. La RPT vise à réduire les disparités entre les cantons, tandis que les prestations de Suisse Tourisme visent à renforcer la compétitivité du tourisme suisse. Il est également faux d'affirmer que cette mesure est exclusivement orientée vers les régions de montagne et les zones rurales, car toutes les régions du pays, y compris le tourisme urbain, bénéficient des activités de Suisse Tourisme. Il ne s'agit pas non plus d'une subvention sectorielle injustifiée, comme le suggère le rapport d'experts. Les activités de Suisse Tourisme sont étroitement coordonnées avec celles des cantons et des destinations touristiques et se complètent mutuellement. Par ailleurs, les fonds alloués à Suisse Tourisme sont relativement modestes par rapport à la promotion touristique des pays voisins. En tant que pays touristique par excellence, la Suisse doit pouvoir s'imposer sur un marché international hautement concurrentiel.

## Innotour (1.5.19)

Le tourisme est un secteur économique extrêmement dynamique, qui doit s'adapter rapidement aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins des voyageuses et voyageurs pour maintenir sa compétitivité. Les effets du changement climatique, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et les projets de numérisation à venir ne sont que quelques-uns des défis auxquels le secteur du tourisme doit actuellement faire face avec innovation. Au cours de la période de financement 2020-2023, les fonds d'Innotour étaient épuisés au début de l'année 2023 déjà. Ce succès illustre la pertinence du programme. Le budget a déjà été réduit de CHF 1 million pour l'année 2025. Il faut donc absolument éviter de nouvelles coupes visant les instruments de promotion. De plus, les arguments de la Confédération relatifs aux coupes touchant Innotour ne semblent pas concluants. La fin du programme de relance est déjà prévu, entraînant ainsi le retour d'un taux de subvention maximal de 50 % pour les projets soumis.

## Abandon de la prolongation du taux spécial pour les prestations d'hébergement

Le taux spécial pour les prestations d'hébergement est limité dans le temps jusqu'à fin 2027. Le Conseil fédéral ne souhaite pas prolonger ce taux spécial. Cela générerait des recettes supplémentaires pour la Confédération à hauteur d'environ 190 millions de francs par an à partir de 2028. Au Parlement, les motions Friedli et Bregy sont en discussion et demandent une prolongation du taux spécial. La CVT soutient également cette prolongation. Si ce taux spécial disparaît, le coût des nuitées dans les hôtels augmentera encore. Le tourisme suisse perdra davantage en compétitivité dans un environnement où les prix sont un facteur clé. Pratiquement tous les pays européens appliquent un taux spécial pour les prestations d'hébergement. Ce taux spécial est également justifié par le fait qu'environ la moitié des nuitées sont effectuées par des visiteurs étrangers.

## 2.2 Autres mesures

### **Mobilité internationale dans la formation (1.5.7)**

Grâce aux programmes de mobilité, les personnes en formation acquièrent des compétences interculturelles particulièrement importantes dans la branche du tourisme. Ainsi, la participation des personnes en formation de cette branche aux programmes de mobilité est supérieure à la moyenne: environ 10 % des places de mobilité de la formation professionnelle initiale et 50 % de celles de la formation professionnelle supérieure sont occupées par des personnes en formation des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Une réduction de 10 % des subventions destinées à Movetia et la prise en charge de la lacune de financement par les personnes en formation limiteraient la mobilité internationale et feraient des séjours à l'étranger un privilège pour celles qui sont financièrement mieux loties. Elles compliquent l'acquisition des compétences de la future main-d'œuvre qualifiée et affaiblissent ainsi la place économique suisse. Cette mesure est d'autant plus choquante que les aides financières allouées à Movetia avaient déjà été réduites par le Parlement en décembre 2024.

### **Réduction des aides financières pour l'encouragement du sport (1.5.11)**

La suppression des contributions destinées aux manifestations sportives internationales est contre-productive du point de vue touristique, car ces événements offrent non seulement des temps forts sportifs, mais génèrent aussi des nuitées et créent une valeur ajoutée dans le tourisme et au-delà. Ils engendrent des investissements et permettent de réaliser des projets qui ne pourraient pas l'être sans ces grandes manifestations. Les coupes dans le sport populaire, qui visent notamment J+S, doivent également être rejetées. J+S est particulièrement important pour les régions de montagne en raison des nombreuses offres de formation dans les sports populaires et de neige. Les régions touristiques alpines vivent des activités sportives telles que la randonnée, le ski et le vélo. C'est également un triste message qui serait envoyé à la jeunesse qui s'engage pour permettre la formation et la transmission au sein des sociétés sportives, acteurs indispensables de la vie locale et de l'équilibre social.

### **Réduction des contributions pour les routes principales (1.5.13)**

Avec cette mesure, le Conseil fédéral souhaite économiser environ 17 millions de francs par an. La CVT rejette cette réduction. Elle entraîne un transfert de charges vers les cantons, les affectant différemment selon leur capacité financière. Les cantons aux ressources limitées, comme le Valais, peinent déjà à entretenir leur réseau routier. Les besoins d'investissement continuent d'augmenter, d'une part pour absorber le retard accumulé dans certains cantons, et d'autre part pour renforcer la protection contre les catastrophes naturelles. La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons a été clarifiée dans le cadre de la RPT. L'affirmation du rapport d'experts « Gaillard » selon laquelle les contributions aux routes seraient couvertes par les paiements de la RPT est tout simplement erronée.

### **FORTA : réduction des apports (1.5.14)**

Sur la base du rapport d'experts « Gaillard », le Conseil fédéral veut réduire les versements au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) de 100 millions de francs par an. La CVT rejette cette réduction. Après le rejet par le peuple de la votation de novembre 2024 sur l'étape d'aménagement des routes nationales, la tentation pourrait être grande de réduire le FORTA. Cependant, c'est une approche à court terme. Le FORTA finance non seulement l'extension des routes nationales, mais aussi leur entretien, l'achèvement du réseau routier national prévu et les programmes d'agglomération. Il couvre également les projets du « Réseau des routes nationales », notamment les routes principales reclassées. Plusieurs de ces projets sont prêts à être exécutés, comme les accès au chargement de véhicules du Lötschberg côté bernois et valaisan. Ces projets peuvent désormais être priorisés après le rejet de l'extension. Par ailleurs, les événements météorologiques de l'été 2024 ont démontré l'urgence de renforcer la protection des routes nationales contre les catastrophes naturelles (coupures de l'A13 dans le Misox et de l'A9 au col du Simplon et à Sierre. Une réduction du FORTA arriverait donc au pire moment.

## **Augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs (1.5.15)**

Avec cette mesure, le Conseil fédéral espère économiser environ 60 millions de francs par an. Cette mesure affecte principalement les régions de montagne et les zones rurales. Une augmentation du taux de couverture des coûts entraînerait la suppression de lignes peu fréquentées. Pour le Valais, cela signifierait que la desserte des villages de montagne depuis la plaine ne serait plus assurée partout, et que les projets existants et prévus de liaisons par téléphérique vers les villages de montagne seraient remis en question. Une prise en charge des coûts par les cantons ou les usagers des transports publics n'est pas réaliste, en particulier dans les cantons aux finances limitées. La suppression de lignes de transport régional affaiblirait inévitablement l'ensemble du réseau de transports publics, qui fonctionne comme un système capillaire. Les clients recherchent des correspondances fluides et sans rupture de modalité. Une réduction du transport régional affaiblirait donc la rentabilité du système de transport public dans son ensemble. L'augmentation du taux de couverture des coûts aurait également un impact sur le trafic touristique (non subventionné). En effet, elle accentuerait la pression sur les entreprises de transport pour réaliser des économies. Des offres récemment mises en place, comme le train direct de Zurich à Brigue sans arrêt à Berne, pourraient être remises en question. La mesure proposée par le Conseil fédéral contredit également les objectifs écologiques et le principe du service public. Une réduction du taux de couverture des coûts et la suppression associée du transport régional ont déjà été rejetées à plusieurs reprises par le Parlement dans le passé. Il est donc difficile de comprendre pourquoi le Conseil fédéral remet cette mesure en discussion. La CVT rejette cette proposition.

## **Réduction des contributions pour les tâches communes dans le domaine de l'environnement (1.5.16)**

Le Conseil fédéral prévoit une réduction générale de 10 % des tâches communes dans le domaine de l'environnement. Cela correspond à une baisse de 46,8 millions de francs en 2027. Sont concernés la protection contre les dangers naturels, la protection contre les crues, la protection contre le bruit, la protection de la nature et du paysage, la revitalisation et la forêt. Le Conseil fédéral décidera dans le budget où exactement ces réductions seront appliquées. La CVT rejette cette réduction généralisée. Les expériences de l'été 2024 montrent clairement que la protection contre les dangers naturels doit être renforcée. Cela concerne tous les domaines touchés par cette coupe budgétaire. Dans le contexte du changement climatique et de l'augmentation des risques de dommages qui en découle, la protection contre les dangers naturels doit être renforcée. Il faut des moyens supplémentaires et certainement pas moins ! La réduction des fonds fédéraux alloués à ces tâches communes, tout comme le renoncement à une augmentation des fonds fédéraux, entraîne en fin de compte un transfert de charges vers les cantons, car la protection des zones habitées et des infrastructures doit être garantie.

### **Remarques sur les mesures exigeant une modification légale**

Vous trouverez, ci-après, la position de la CVT sur les différentes mesures mises en consultations. Nous nous sommes prononcés sur celles qui concernaient particulièrement le tourisme. Elles ont été traitées dans l'ordre du questionnaire et du rapport de consultation.

#### **Suppression du financement initial de projets de numérisation**

*Approuvez-vous la mesure ?*

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :*

--

#### **Suppression de la contribution aux services de la SSR destinés à l'étranger**

*Approuvez-vous la mesure ?*

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :*

--

#### **Suppression des indemnités aux établissements d'affectation de personnes astreintes au service civil**

*Approuvez-vous la mesure ?*

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :*

--

## Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Réduction de la contribution fédérale à Innosuisse

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Réduction des dépenses de formation professionnelle à la valeur indicative définie

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Suppression du soutien à l'Ecole cantonale de langue française de Berne

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Réduction à 50% du taux des contributions à des projets pilotes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Réduction de l'aide indirecte à la presse

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

**Suppression de la contribution à la formation des professionnels du programme***Approuvez-vous la mesure ?*

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :***Suppression de la contribution à la diffusion de programmes dans les régions de montagne***Approuvez-vous la mesure ?*

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :***Suppression des contributions à l'élimination***Approuvez-vous la mesure ?*

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :***Dissociation de la contribution de la Confédération et des dépenses de l'AVS***Approuvez-vous la mesure ?*

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :***Atténuation de la croissance des dépenses dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins***Approuvez-vous la mesure ?*

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :***Limitation à 4 ans de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation***Approuvez-vous la mesure ?*

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :***Suppression des contributions à la formation à l'aide aux victimes***Approuvez-vous la mesure ?*

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :***FIF : réduction des apports***Approuvez-vous la mesure ?*

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

*Remarques :*

Le Conseil fédéral veut réduire de 200 millions de francs par an les apports au Fonds d'Infrastructure Ferroviaire (FIF). La CVT s'oppose à cette réduction. Le FIF sert notamment à financer l'exploitation, le maintien de la qualité et l'entretien des infrastructures ferroviaires. L'aménagement se fait par étapes. Les calculs les plus récents montrent que la prochaine étape d'aménagement en 2035 coûtera beaucoup plus cher que prévu (environ 30 milliards de francs au lieu de 16 milliards). Ces derniers chiffres doivent encore être validés, mais la prochaine

étape d'aménagement devrait en tout cas coûter plus cher que prévu. La construction du tunnel multifonctionnel du Grimsel fait entre autres partie de cette étape d'aménagement. Les travaux de planification sont déjà très avancés. La fenêtre temporelle avec la construction du tunnel nécessaire pour la ligne à haute tension est idéale et ne doit pas être manquée pour des considérations d'économie à court terme. En outre, il ne faut pas négliger le maintien de la qualité du réseau existant qui, dans les régions de montagne notamment, repose sur un grand nombre d'ouvrages d'art tels que tunnels, viaducs, etc. qui doivent être rénovés de toute urgence. En outre, les fortes précipitations de l'été 2024 ont à nouveau montré que la protection contre les dangers naturels devait être intensifiée. Les besoins financiers pour les infrastructures ferroviaires continueront donc d'augmenter à l'avenir et ne doivent pas être mis en danger par des coupes budgétaires.

#### Suppression de l'encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

La suppression prévue de la subvention destinée aux trains de nuit dans le transport international de voyageuses et voyageurs est problématique pour plusieurs raisons. Les trains de nuit sont essentiels pour un tourisme intereuropéen durable, car ils constituent une alternative écologique au transport aérien. Actuellement, ils ne peuvent toutefois pas être exploités de manière rentable et nécessitent un financement d'impulsion. Sans ce soutien, l'offre de trains de nuit disparaîtrait, ce qui limiterait fortement les options de transport pour les voyageuses et voyageurs. En outre, il est particulièrement choquant que la mesure prévoit d'affecter les recettes de la mise aux enchères des droits d'émission pour les aéronefs au budget général de la Confédération plutôt qu'à des projets durables de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### Suppression partielle de l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateaux

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

L'encouragement de systèmes de propulsion alternatifs pour les bus et les bateaux a été décidé dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> en 2023. Un délai supplémentaire a été fixé à 2030 pour permettre la conversion des bus dans les régions de montagne. Le Conseil fédéral veut maintenant avancer l'échéance à 2027 et supprimer le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales à cette date déjà. La CVT n'est pas d'accord avec cette mesure. Il n'est pas possible de revenir sur les décisions prises par le Parlement un an seulement après leur entrée en vigueur. De plus, contrairement à l'avis du Conseil fédéral, un changement aussi rapide n'est pas possible. Les véhicules des transports publics ont une durée d'utilisation très longue.

#### Suppression de la contribution visant à promouvoir la conduite automatisée

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

#### Réduction des contributions routières générales

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

Cette mesure doit permettre d'économiser environ 30 millions de francs par an. La CVT s'oppose à cette réduction. Cette mesure représente un transfert de charges vers les cantons. Celle-ci touche différemment les cantons en fonction de leur capacité financière. Les cantons à faibles ressources ont aujourd'hui déjà le plus grand mal à entretenir leur réseau routier. Les besoins en investissements ont tendance à augmenter, d'une part parce que certains cantons doivent faire face à un retard d'investissement, d'autre part parce que la protection contre les dangers naturels doit être renforcée. La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons a été clarifiée dans le cadre de la RPT. L'indication dans le rapport d'experts « Gaillard » selon laquelle les contributions routières sont couvertes par les paiements dans le cadre de la RPT est fausse.

## Réductions des contributions aux aéroports régionaux dans une mesure adaptée aux intérêts de la Confédération

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

Le Conseil fédéral prévoit de réduire les contributions aux aéroports régionaux, sauf s'ils sont d'intérêt national. L'intérêt national sera défini par le Conseil fédéral (et non par le Parlement). Outre les aéroports nationaux de Bâle, Genève et Zurich, le rapport d'experts « Gaillard » ne voit un intérêt fédéral que pour Belp (vols officiels) et Granges (formation). Les aérodromes de Buochs, La Chaux-de-Fonds, Lugano, Samedan, Sion et St-Gall-Altenrhein ne seraient plus soutenus. Le potentiel d'économie est chiffré à 25 millions de francs par an. La CVT rejette cette mesure. Il s'agit d'un transfert de charges vers les cantons, qui devraient assumer la sécurité aérienne. Il n'est pas concevable de réduire la sécurité, car les aérodromes accueillent aussi des vols de passagers. Un éventuel désenchevêtrement des tâches devrait se faire dans le cadre d'une RPT II, en respectant la neutralité budgétaire, et non pas simplement pour des raisons d'économie.

## OFEV : suppression du soutien aux installations pilotes et de démonstration

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Renonciation à des apports supplémentaires au fonds suisse pour le paysage

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Suppression des mesures de promotion dans le domaine « Formation et environnement »

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Suppression des aides à la production animale

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Augmentation des mises aux enchères de contingents tarifaires

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Réduction à 50% du taux des contributions à la qualité du paysage

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## OFEN : suppression du soutien aux installations pilotes et de démonstration

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Politique régionale : renonciation à des apports supplémentaires au fonds et à des allègements fiscaux

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

Le Conseil fédéral veut supprimer complètement les contributions au fonds de développement régional, en s'appuyant là aussi sur une recommandation du rapport d'experts « Gaillard ». Celui-ci argumente que la politique régionale n'est plus nécessaire puisqu'il existe la péréquation financière. Ce point de vue est faux, trompeur et unilatéralement teinté de politique. La NPR et la RPT ont été réformées en parallèle et sont entrées en vigueur en même temps, le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les deux domaines politiques sont coordonnés et poursuivent des objectifs différents. La RPT vise à réduire les disparités entre les cantons. La NPR, en revanche, vise à renforcer l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation des régions de montagne et des espaces ruraux. Tant les objectifs que les destinataires de ces deux domaines politiques sont donc totalement différents. Supprimer la NPR en se référant à la RPT va à l'encontre de toute logique. Le Conseil fédéral doit également en être conscient et ne doit donc pas reprendre les propositions du rapport « Gaillard ».

Le fonds de développement régional a été alimenté de 1974 à 2007. Le fonds est conçu comme un fonds de roulement. Il se finance en premier lieu par les remboursements de prêts qui peuvent ensuite être accordés à de nouveaux projets. Mais comme des contributions à fonds perdus ont été et sont toujours prélevées sur le fonds, la Confédération doit verser une contribution annuelle de l'ordre de 30 millions de francs pour que le fonds puisse être maintenu en l'état. Si le volume du fonds diminue, celui-ci ne pourra plus assumer sa fonction à long terme. Sans ce fonds, la Confédération devrait prévoir environ 100 millions de francs par an dans le budget de la politique régionale pour pouvoir promouvoir les mêmes prestations. De plus, grâce au cofinancement obligatoire des cantons et des responsables de projets, chaque franc fédéral génère cinq francs supplémentaires. Le fonds a donc une très grande importance pour le Valais. Grâce à ce fonds, qui a été alimenté pendant des décennies, la politique régionale en Suisse s'en sort avec des contributions fédérales annuelles très faibles en comparaison avec l'étranger et l'UE. La suppression prévue des contributions au fonds aurait pour conséquence que les projets ne pourraient vraisemblablement être soutenus que jusqu'à la fin du programme pluriannuel actuel, c'est-à-dire jusqu'en 2031. La suppression des contributions au fonds conduit donc de facto à la suppression de la politique régionale. Sans les moyens de la politique régionale, plus aucun chemin de fer de montagne, plus aucune station thermale, plus aucun parcours de vélo, etc. ne pourraient être soutenus par des fonds fédéraux. Et la coopération transfrontalière dans le cadre d'Interreg devrait également être abandonnée, car elle est également financée par la NPR. De plus, avec la nouvelle formulation de l'art. 21 de la loi fédérale sur la politique régionale, une réalimentation ultérieure du fonds nécessiterait à nouveau une modification de la loi. L'obstacle serait donc relativement important. La CVT s'oppose donc fermement aux adaptations proposées dans le domaine de la politique régionale.

## Réduction de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques

Approuvez-vous la mesure ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

--

## Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers

Approuvez-vous la mesure ?

## Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pilier

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

## Modification de la loi sur les subventions

Approuvez-vous la mesure ?

- Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de notre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre Valaisanne de Tourisme



Virginie Gaspoz  
Présidente



Céline Aymon Fournier  
Secrétaire générale

Copie à :

- Etat du Valais, Département des Finances et de l'Energie, Place de la Planta 3, 1950 Sion
- Fédération Suisse du Tourisme, Finkenhubelweg 11, 3012 Berne